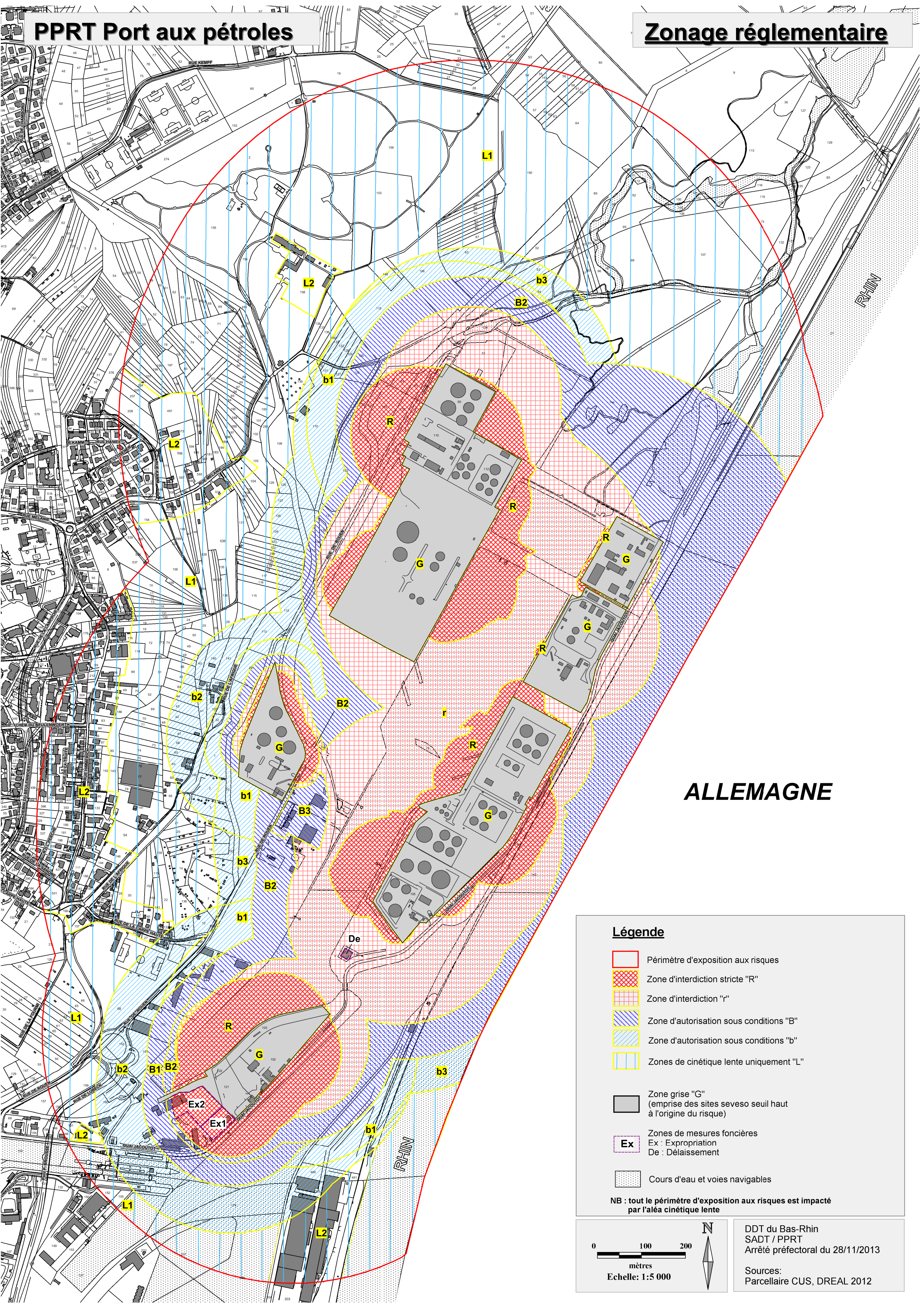




Légende

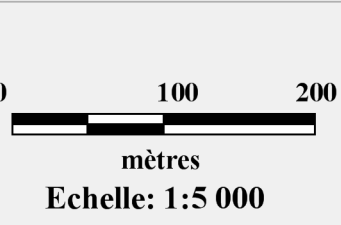
- Périmètre d'exposition aux risques
- Zone d'interdiction stricte "R"
- Zone d'interdiction "r"
- Zone d'autorisation sous conditions "B"
- Zone d'autorisation sous conditions "b"
- Zones de cinétique lente uniquement "L"

Zone grise "G"
(emprise des sites seveso seuil haut à l'origine du risque)

Zones de mesures foncières
Ex : Expropriation
De : Délaissement

Cours d'eau et voies navigables

NB : tout le périmètre d'exposition aux risques est impacté par l'aléa cinétique lente



DDT du Bas-Rhin
SADT / PPRT
Arrêté préfectoral du 28/11/2013

Sources:
Parcellaire CUS, DREAL 2012